



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 14 avril 2016

Les socialistes veulent que les genevois paient encore plus d'impôts : c'est non !

Le parti socialiste genevois conteste l'ampleur de la réforme fiscale à opérer (RIEIII). Ce faisant, ce parti met en péril l'emploi à Genève car si l'imposition des entreprises est moins forte dans le canton de Vaud, dans d'autres cantons ou à l'étranger, il ne fait aucun doute que les entreprises délocaliseront pour rester compétitives.

La « solution » socialiste est d'augmenter encore la fiscalité des personnes physiques qui est déjà la plus lourde de Suisse pour compenser la baisse de la fiscalité des entreprises. Ce n'est pas envisageable et notre association s'y oppose.

Un comparatif inter-cantonal permet d'obtenir des éclairages importants. Au niveau de l'impôt sur la fortune, le taux d'impôt marginal, tend vers 1% à Genève, ce qui est le niveau le plus important en Suisse. Comparativement, il n'est que de 0.8% dans le Canton de Vaud et de 0.3% dans le canton de Zoug.

Au niveau de l'impôt sur le revenu, le taux d'impôt marginal est également l'un des plus progressif et important de notre pays. A titre d'exemple, il se situe à 33% pour un revenu net imposable de CHF 80'000.- et à près de 45% pour un revenu de CHF 200'000.-. A titre comparatif, les cantons de suisse centrale n'appliquent qu'un taux marginal de 26% pour un revenu de CHF 200'000.-.

La participation des propriétaires immobiliers à la fiscalité cantonale est très importante que ce soit par le biais des contributions directement payées (taxes, droits de mutation, impôt immobilier complémentaire) ou au travers des impôts sur le revenu et la fortune dont les barèmes sont parmi les plus pénalisants de Suisse.

Réévaluation des valeurs fiscales des appartements et des villas

La révision de la méthode d'évaluation des valeurs fiscales des appartements et des villas est en cours d'élaboration au sein de l'administration fiscale. La méthode, vieille de plus de 50 ans, a engendré des inégalités de traitement entre propriétaires. Il est, au passage, faux de dire que l'ensemble de ces objets n'a pas été ré-estimé. En effet, chaque objet est ré-estimé au moment de sa transmission onéreuse ou gratuite.

Les travaux liés à la détermination d'une méthode d'évaluation plus équitable aboutissent à une neutralité fiscale globale de sorte que les recettes de l'Etat ne sont pas affectées par cette opération.

Là encore, malgré des taux d'imposition très défavorables, les comparaisons inter-cantoniales sont cruelles pour Genève dont une grande partie des valeurs fiscales, en comparaison des prix de transactions, sont bien plus hautes que celles observées notamment dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg ou le Valais.





Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

Augmentation de la taxe sur la plus-value foncière

Le montant de cette taxe actuellement de 20%, qui intervient lors du passage de la zone inconstructible à la zone de construction devrait, selon les socialistes être de 50% et frapper tous les projets immobiliers (PLQ, surélévations etc...).

Il s'agit d'un frein majeur à la construction de logements.

Le cas échéant, ce sont les utilisateurs finaux des logements qui paieront ces renchérissements, à savoir, bien souvent, les locataires.

En conclusion, il faut retenir que la substance fiscale des propriétaires genevois est épuisée !

Document complémentaire

Le site Internet de notre association comprend notre prise de position du 28 novembre 2012 qui expose l'historique du dossier, lequel permet de comprendre que les déclarations du Parti socialiste genevois sont fausses :

http://www.cgionline.ch/usersimage/File/CGI-PrisePosition_29112012-1.pdf

Contact :

Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

La CGI en bref...

La CGI est présidée par M. Bertrand Reich.

Son Secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 95 ans, la CGI compte 6'600 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accession à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

www.cgionline.ch

